



Oubli de résiliation assurance habitation

Par **sosso41**, le **19/05/2014 à 13:15**

Bonjour .Voilà il y a quelques mois je me suis rendu compte que mon ancienne de mon assurance habitation de mon ancien logement était toujours prélevé alors qu'il y a plusieurs années que j'ai fait construire une maison et que ma nouvelle assurance est chez le même assureur. de plus je ne recevez plus d'avis d'échéances malgré les prélèvements.lorsque je m'en suis rendu compte j'ai envoyé en recommandé avec accusé de réception,des justificatif prouvant la date de départ de l'ancienne maison et un courrier demandant la résiliation de ce contrat ainsi que le remboursement des sommes indûment versées.peu de temps après j'ai reçu sur mon compte un versement correspondant à peu près à la moitié des sommes versées mais aucun courrier prouvant la résiliation du contrat ni attestant de la somme qui m'a été versé .je voulais donc savoir si je devais réclamer une attestation de résiliation écrite et s'il était normal qu'ils ne m ai remboursé que la moitié de ce j avais payé sans raison et sans me fournir aucun justificatif ?je vous remercie d'avance de votre réponse.

Par **Lag0**, le **19/05/2014 à 13:17**

Bonjour,rnSi c'est vous qui avez oublié de résilier l'assurance, l'assureur n'est pas tenu de vous rembourser pour les cotisations passées. Il ne rembourse que les cotisations en cours entre la résiliation et l'échéance suivante.rnrn[citation]Tout changement de situation doit être déclaré à son assureur. Ainsi, le changement d'habitation doit être déclaré par lettre recommandée avec accusé de réception à l'assureur. Si ce changement n'est pas notifié à l'assureur, l'assuré reste redevable des primes d'assurance de l'habitation quittée.[/citation]rn
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F10827.xhtml>

Par **chaber**, le **19/05/2014** à **14:02**

bonjourrn[citation].lorsque je m'en suis rendu compte j'ai envoyé en recommandé avec accusé de réception,des justificatif prouvant la date de départ de l'ancienne maison et un courrier demandant la résiliation de ce contrat ainsi que le remboursement des sommes indûment versées.peu de temps après j'ai reçu sur mon compte un versement correspondant à peu près à la moitié des sommes versées [/citation]En matière d'assurances la prescription est de 2 ans. L'assureur ne peut vous régler les primes antérieures à cette prescription

Par **sosso41**, le **19/05/2014** à **15:49**

Apparemment si ils peuvent puisqu'il ont fait un versement sur mon compte a la suite de mon courrier mais sans me donner aucun justificatif,ni explications

Par **chaber**, le **19/05/2014** à **15:58**

bonjourrn[citation]s'il était normal qu'ils ne m'ai remboursé que la moitié de ce j'avais payé sans raison [/citation]rnrn[citation]Apparemment si ils peuvent puisqu'il ont fait un versement sur mon compte a la suite de mon courrier mais sans me donner aucun justificatif,ni explications[/citation]rn[citation] mon ancienne de mon assurance habitation de mon ancien logement était toujours prélevé alors qu'il y a plusieurs années que j'ai fait construire une maison et que ma nouvelle assurance est chez le même assureur[/citation]rnil vous a été répondu en fonction des éléments fournis "plusieurs années"

Par **ELOGO**, le **11/07/2023** à **17:01**

Bonjour,rnrnLors d'un rdv avec mon conseiller financier , celui-ci a fait le bilan des contrats en cours et a constaté que je payais encore une assurance habitation d'un bien vendu en 2019. Je ne m'en etais pas rendu compte étant donné le faible montant prélevé et le fait que ma nouvelle assurance habitation était également souscrite auprès du même assureur, autrement dit ma banque.Mon conseiller m'a donc demandé de lui transmettre l'attestaion de vente ainsi qu'une lettre manuscrite expliquant la demande de résiliation.rnrnSur le moment, je me suis dit que j'avais été très négligente et qu'à l'avenir cette mégarde devrait me servir de leçon. Puis, après réflexion, j'ai compris que mon conseiller aurait pu ou dû, me relancer au sujet de cette résiliation car c'est bien la banque qui a procédé au financement de l'achat de la nouvelle maison, qui était l'assureur du bien vendu et du nouveau bien acheté!Je peux donc prétendre que les responsabilités sont partagées à 50%.rnrnMon conseiller m'a laissé entendre qu'il était trop tard et que j'aurais dû faire le nécessaire d'autant plus que des courriels de reconduction m'ont été transmis tous les ans.rnrnCourriels que je ne lisais qu'à moitié étant donné que ceux-ci avaient pour adresse en 1ere page du document la nouvelle maison.rnrnQuel recours puis-je avoir? Suis-je seule responsable de cette erreur?rnrnJe vous remercie d'avance de votre réponse.

Par **Lag0**, le **11/07/2023** à **17:58**

[quote]rnPuis, après réflexion, j'ai compris que mon conseiller aurait pu ou dû, rnme relancer au sujet de cette résiliation car c'est bien la banque qui arnprocédé au financement de l'achat de la nouvelle maison, qui était rnl'assureur du bien vendu et du nouveau bien acheté!Je peux donc prétendre que les responsabilités sont partagées à 50%.rn[/quote]rnBonjour,rnrnVous pouvez très bien être propriétaire de plusieurs biens immobilier.